SMIRTOM

du SAINT-AMANDOIS **Extrait du registre des délibérations**

Comité syndical du 16 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le 16 octobre à 9 heures 30, le comité syndical du SMIRTOM du Saint-Amandois s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président.

Date de la convocation : 7 octobre 2014
Nombre de membres : Nombre de délégués : 33
Présents : 21
Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 12

PRESENTS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE FRANCE : mesdames Edith MICHELIC (arrivée au point 4), Magalie MOINE, messieurs Pascal AUGENDRE, Bertrand DESNOIX, Jacques DEVOUCOUX Bernard JAMET , Guy THOMAS ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS :** messieurs Christian FORAY, Olivier HURABIELLE , Pierre MANCION(arrivé au point 4) ,Michel PERRIOT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER :** messieurs Dominique BURLAUD , Michel DE PAULE, Christian FAUCHER ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES** : : messieurs Paul BERNARD, Olivier COMBETTE ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU GRAND MEAULNES :** messieurs Dominique DUBREUIL, Michel LACOMBE, Didier ROBLAIN; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES :** messieurs Robert BELLERET, Roland GILBERT ;

POUVOIRS

ABSENTS ; EXCUSES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE FRANCE : Monsieur Pascal COLLIN ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS :** monsieur Jean-Pierre RENAULT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER :** monsieur Alain MANSSENS ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES BOISCHAUT MARCHE** : mesdames Brigitte REBMANN, Chantal TRAVERS, monsieur Jean-Louis GUILLOT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES** : : monsieur Guy SAMIERI ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES :** monsieur François RICHARD ;**SIVOM SANCERGUES/SAINT-MARTIN DES CHAMPS** : messieurs Jean-Luc CHARACHE, André DELAVAULT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CHARITOIS** : monsieur Jacques BRUNET, **COMMUNE DE LUGNY CHAMPAGNE**: monsieur Yves DEBONO

Après constatation du quorum, le président ouvre la séance à 9 heures 30.
Monsieur Olivier HURABIELLE est nommé secrétaire de séance.

COMITE SYNDICAL

SMIRTOM DU SAINT AMANDOIS

Séance du 16 octobre 2014

Délibération n° 2014-DC00032

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2312-1 du chapitre II du CGCT sur l'adoption du budget,

Attendu que l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel,

Attendu que le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape du cycle budgétaire imposé aux collectivités de plus de 3500 habitants,

Le débat d'orientations budgétaires, prévu à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales a pour objet de permettre aux élus de définir les grandes orientations du budget. Il doit, en conséquence, se situer dans des délais tels que le président puisse tenir compte de ces orientations lors de l'élaboration du budget, mais être suffisamment proche du vote du budget pour que ces orientations ne soient pas remises en cause avant ce vote par des évènements ou des évolutions susceptibles d'influencer sur l'activité ou la gestion du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères et déchets assimilés.

Au vu de ces éléments d'appréciation, l'assemblée délibérante fixera ainsi les grandes orientations à venir pour l'exercice 2015. Même si un tel débat n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, la jurisprudence lui reconnaît la qualité de formalité substantielle dont l'absence entache le vote du budget primitif d'illégalité.

Je vous propose donc d'étudier les grandes lignes de notre préparation budgétaire par l'analyse de l'évolution des principaux postes des sections de fonctionnement et d'investissement.

ꕥꕥꕥ

L'année 2014 est la quatrième année de facturation en redevance incitative à la réduction et au tri des déchets et nos résultats de collecte, de tri et de traitement tant en porte à porte que sur les déchetteries confirment la tendance à la réduction des déchets par les usagers du syndicat.

La particularité de 2014 est la mise en place d'un nouveau comité syndical, de l'achat d'un chargeur télescopique en lieu et place de notre tracteur, de la préparation des produits issus du broyage pour la fabrication de bûchettes et de la première phase de mise en place de bennes ameublement dans le cadre de notre contrat avec Eco-mobilier.

Le syndicat poursuit son programme de prévention pour 5 ans avec l'ADEME pour réduire de 7% la production de nos déchets avec un effort sur la sensibilisation au geste de tri et à la réduction des déchets par des interventions sur le terrain (habitats collectifs, écoles, associations).

Toutes ces actions s'inscrivent dans les obligations des lois Grenelle 1 et 2 sur la réduction de la production des déchets ménagers, l'augmentation du recyclage matières et organique, la diminution des quantités des déchets stockés, l'obligation d'intégrer une part variable dans la redevance prenant en compte la quantité de déchets des usagers.

Comme l'année dernière, 2014 a vu un retard dans la réalisation du projet de déchetterie en raison de la défaillance du maître d'œuvre et l'obligation pour le syndicat de conclure un nouveau marché de maîtrise d'œuvre. De plus, le syndicat a lancé de nouvelles études pour répondre aux normes de la loi sur l'eau.

L'année 2015 sera consacrée à doter le syndicat d'une déchetterie et d'un site technique pour augmenter notre autonomie vis-à-vis des prestataires et d'optimiser au mieux le recyclage et la valorisation matières, la fabrication de granulés de biomasse ou bûchettes afin de maîtriser nos coûts de traitement, mais aussi la mise en place d'un système de facturation des dépôts des professionnels sur les déchetteries.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) DEPENSES :

1) Estimation de l'évolution du contrat de prestations avec la société SITA CENTRE OUEST

* CC : corps creux * OMR : ordures ménagères résiduelles

Forfait 8 200 Tonnes OMR* **1 700 Tonnes CC***	**OB 2014**		**OB 2015**
Collecte	3 301 873 €		3 377 130 €
Transfert CC	122 963 €		126 842 €

Tri à 1700t	416 500 €		420 351 €
Traitement 8200t	500 200 €	**Traitement 8200 t**	505 202 €
TGAP 10 €/T	82 000 €	**TGAP 14 €/T**	114 800 €
Total HT	4 423 536 €		4 544 325 €
TVA 10%	442 353 €	**TVA 10%**	454 432 €
Total	4 865 889 €		4 998 757 €

Le coût de collecte, tri et traitement des ordures ménagères varie de 132 868 € par rapport aux orientations budgétaires 2014 soit une hausse de 2,70 %. La hausse est la résultante de trois facteurs combinés :

- l'augmentation des forfaits de collectes, de tri et de traitement par les formules de révision et calculée sur la base de 1%.
- l'intégration dans les factures SITA des habitants de Levet et Sainte-Lunaise.
- l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) de 40 %, soit de 10 à 14 € la tonne.

Les dépenses au 611 sont à compléter des coûts de traitement des déchets suivants : bois classe B pour 33 000 €, DIB pour 390 000 €, déchets verts pour 34 000 €, et des DMS pour 120 000 €. Ces montants peuvent évoluer en fonction des résultats de l'impact des éco-organismes Eco-dds et Eco-mobilier.

Il faut ajouter les dépenses diverses suite aux divers contrats pour 5 000 €, ainsi que le coût de fonctionnement de la RI pour 271 000 €.

Le budget de l'article 611 est estimé à 5 817 757 € en 2015 en lieu et place de 5 693 289 € prévus en 2014 soit une hausse de 2,19% par rapport aux orientations budgétaires 2014.

2) <u>L'état de la dette</u>

Pour 2015, la charge de la dette s'élèvera à 617 735€ se répartissant de la manière suivante :

- Intérêts : 83 231 €
- Capital : 534 504 € (Budget investissement)

Soit une dépense de 10,30 € par habitant en 2015. Le coût total des emprunts avec les intérêts sera de 40,84 € par habitant au 31 décembre 2015.

Cette dette concerne 9 prêts du SMIRTOM du SAINT-AMANDOIS : 1 prêt Dexia Crédit Local, 6 prêts Caisse d' Epargne et 2 prêts Crédit Agricole.

Il conviendra bien évidemment de compléter ces inscriptions des intérêts courus non échus de l'année 2015 et les intérêts inhérents à l'utilisation de la ligne de trésorerie.

3) <u>Les charges de personnel</u>

Pour mémoire, le SMIRTOM est passé de SPA (service public administratif) en SPIC (service public industriel et commercial). A ce titre, il recrute uniquement des personnels dans le cadre de contrats de droit privé.

En 2014, le syndicat a subi 3 personnels en longue maladie, 2 congés de maternité, des départs volontaires et imposés, des modifications de statuts et a eu l'obligation de recours à de nombreux contrats de remplacement (CDD). Le syndicat s'est aussi mis en conformité avec les contrats inférieurs à 24h par semaine suite à la nouvelle loi sur le temps de travail minimum.

La masse salariale 2015 sera certainement plus stable par rapport à l'année 2014.

4) <u>Les charges à caractère général</u>

Le niveau des charges à caractère général, devrait se maintenir au même niveau que sur le budget 2014 à l'exception des dépenses de carburant qui risquent d'être plus conséquentes. Les coûts de maintenance devraient se stabiliser.

<u>B) RECETTES</u> :

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement reposaient en 2014 sur la redevance des ordures ménagères prévue à hauteur de 6 676 000 €. S'y ajoutaient les retours obtenus d'une part des sociétés de recyclage des matériaux pour 550 000 € (O-I Manufacturing, La Chapelle Darblay, SITA Centre, Ferrolac, CDI Recyclage, Mempontel, etc…) et des aides apportées par nos sociétés agréées ECO-EMBALLAGES,ECOFOLIO, RECYLUM pour 1 065 000 €.

En 2015, les recettes devraient être en légère hausse par rapport aux résultats 2014. En effet, les résultats semblent être à ce jour inférieurs aux prévisions budgétaires en raison des diminutions de tonnages sur certains flux recyclables. Mais l'arrivée de nouveaux Eco-organismes devraient compenser cette diminution de tonnages.

Le décalage très important qui s'opérera entre l'émission des titres relatifs à la redevance incitative et leur perception entraîne la nécessaire réalisation d'une ouverture de crédit pour abonder la trésorerie du syndicat d'un montant global de 3 à 3,5 millions d'euros.

<u>II - SECTION D'INVESTISSEMENT</u>

A) <u>DEPENSES</u> :

Pour mémoire, l'année 2014 se caractérise par l'acquisition d'un chargeur télescopique, de 10 bennes d'occasion et d'un cribleur d'occasion. Le syndicat effectue la conteneurisation des communes de Levet et Sainte-Lunaise.

Pour l'année 2015, plusieurs grands chapitres sont à prévoir pour une enveloppe estimée à 3 millions € HT :

- L’achat de conteneurs de tri sélectif et de bacs ordures ménagères pour permettre l’entretien du parc.

- L’acquisition de bennes à capot afin de lutter contre le vol de ferraille dans les déchetteries.

- La construction de la déchetterie de Drevant en remplacement de la déchetterie provisoire de Saint-Amand-Montrond et du site technique contenant les installations pour développer le recyclage et la valorisation matières (bois, ferraille, textile…).

Le syndicat a lancé une étude sur l’opportunité de la prise en régie du service de collecte ou de l’optimisation ou des modifications du service en août 2014. Les conclusions vous permettront de prendre les décisions au cours des prochains mois sachant que le syndicat peut prolonger les marchés de prestation de services avec SITA et PO jusqu’au 31 décembre 2016. Les choix que nous ferons au premier semestre 2015 définiront la politique générale du syndicat sur la gestion du service de collecte pour l’avenir.

B) **RECETTES :**

Les recettes sur le compte d’investissement 2015 correspondent à l’amortissement, à l’obtention de subventions, au retour du FCTVA et à l’emprunt.

L’amortissement des biens acquis est estimé pour un montant de 817 000 €.

Les demandes de subventions auprès de l’ADEME, du Conseil Général et de la Région seront faites pour la déchetterie et aussi pour le site technique.

Le retour FCTVA sur les investissements de l’exercice 2014 est attendu à ce jour pour un montant estimatif de 10 000 €.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l’unanimité, donne acte au président de la communication de ce document.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le président,

Bernard JAMET